

**COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Novembre 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille seize

Le dix-sept novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2016.

**PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mr Noël MOULIN, Mme Aline TISSIER, Mr Robert DARMET et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.**

Mr Fernand BENETIERE, Mme Monique DURAND, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Françoise MASSON, Mme Martine MATTONI, Mme Marie-Françoise BARLERIN, Mme Gisèle BRESSON, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Sandrine DUTHY et Mme Anne-Sophie PAGNIER.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mr David LACAN (procuration à Mr Noël MOULIN),

Mr Marc PATAY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

**Absents excusés n'ayant pas donné procuration :**

Mr Fabien GOUTARD.

Secrétaire de séance :

Mr Noël MOULIN.

**OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 Novembre 2016.**

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- **Travaux d'aménagement du parking du cimetière de Vernay à COMMELLE-VERNAY - Autorisation au Maire à signer le marché**

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'exécution des travaux d'aménagement du parking du cimetière de Vernay à COMMELLE-VERNAY.

Trois entreprises ont été consultées le 14 octobre 2016 et ont remis des propositions. L'ouverture des offres a eu lieu le 10 novembre 2016. Un examen des offres a été effectué par le bureau d'études OXYRIA et la commission communale de voirie. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre l'entreprise EUROVIA pour un montant de 68 976,18 € HT soit 82 771,42 € TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- **Demande de versement d'un fonds de concours à Roannais Agglomération pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus parking du cimetière de Vernay rue du 11 novembre à COMMELLE-VERNAY**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 12 avril 2010, le Conseil Communautaire a approuvé le Schéma Directeur d'Accessibilité des transports (SDA) qui prévoit, entre autres, la mise en accessibilité de points d'arrêt de bus,

Il rappelle que les travaux complets d'aménagement du parking du cimetière de Vernay ont été estimés à 89 971,42 € TTC. Ils intègrent les travaux de mise en accessibilité d'un quai de bus pour répondre aux exigences de la loi handicap de 2005 pour un montant de 6 676,56 €. Roannais Agglomération propose de verser un fonds de concours pour des travaux d'accessibilité d'arrêts de transports en commun réalisés par une commune dans la limite de 3 000 € TTC par arrêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le versement d'un fonds de concours de 3 000 € de Roannais Agglomération à la commune de COMMELLE-VERNAY pour le financement d'un quai de bus dans le cadre des travaux d'aménagement du parking du cimetière de Vernay rue du 11 novembre.

- **Contrats d'assurances de la commune de COMMELLE-VERNAY - Autorisation au Maire à signer le marché**

Monsieur MOULIN, Adjoint, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour le marché des contrats d'assurances de COMMELLE-VERNAY.

Au vu de la mise en ligne sur la plateforme des marchés publics le 22/09/2016 et la publication sur le BOAMP le 22/09/2016,

- 2 entreprises ont remis des propositions pour le lot n° 1 – Assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
- 2 entreprises ont remis des propositions pour le lot n° 2 – Assurance des responsabilités et des risques annexes,
- 3 entreprises ont remis des propositions pour le lot n°3 – Assurance des véhicules et des risques annexes,
- 5 entreprises pour le lot n° 4 – Assurance des prestations statutaires.

L'ouverture des offres a eu lieu le 25 octobre 2016. Un examen des offres a été effectué par le bureau d'études ARIMA et la commission communale. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre suivante :

- Lot n° 1 Assurance des dommages aux biens et des risques annexes à GROUPAMA pour un montant de 3 401,60 € TTC,
- Lot n° 2 Assurance des responsabilités et des risques annexes à la SMACL pour un montant de 2 636,21 € TTC comprenant la protection juridique et la protection fonctionnelle pour 994,38 €,
- Lot n° 3 Assurance des véhicules et des risques annexes au GAN pour un montant de 3 267,14 € TTC,
- Lot n° 4 Assurance des prestations statutaires à GROUPAMA pour un taux de 5,50% et donc un montant de 20 887,42 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le marché public relatif aux assurances de la commune de COMMELLE-VERNAY.

### **• Remboursement d'un trop perçu d'une subvention sur le Budget 2015 par l'association la Grange Aventure**

Madame TISSIER, Adjointe, informe l'assemblée que, lors du Conseil Municipal du 19 mars 2015 approuvant le budget communal 2015, il a été voté une subvention à l'association la Grange Aventure d'un montant de 33 675 € se décomposant en :

- Garderie 4 900 €,
- Temps d'activités Périscolaire 16 265 €,
- Périscolaire maternelle 4 080 €,
- Accueil jeunes 8 430 € ;

Or, à la suite de la mutualisation de la compétence enfance auprès de Roannais Agglomération, l'accueil jeunes de la Grange Aventure ne doit plus être subventionné par la commune. Aussi, il est nécessaire de modifier le montant de la subvention prévue au budget 2015 à l'association la Grange Aventure. Le montant qui aurait dû être inscrit est de 25 245 €.

Il est donc nécessaire de demander à l'association la Grange Aventure de rembourser le trop perçu soit la somme de 8 430 € à la commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Approbation du Contrat Enfance Jeunesse Intercommunal avec la Caisse d'Allocation Familiale pour la période 2016-2019**

Madame CATHELAND, Adjointe, informe l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement conclu entre une collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales. En contrepartie du développement et du financement d'actions d'accueil et de loisirs par la collectivité, la CAF s'engage à lui rembourser une partie des dépenses occasionnées, sous certaines conditions (prix de revient, taux d'occupation...).

Le CEJ a pour finalité de poursuivre et d'optimiser la politique voulue par la collectivité concernant :

- l'amélioration de l'offre d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans ;
- la conjugaison de différentes formes d'accueil et d'animation pour l'enfance et la jeunesse jusqu'à 18 ans.

Ce Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019. Il permet d'unifier, pour la première fois depuis la fusion de 2013, les cinq CEJ conclus avec les anciens territoires. Il concerne également dix autres signataires : des communes qui ont conservé une compétence en matière d'accueil enfance jeunesse ou périscolaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Contrat Enfance Jeunesse intercommunal avec la Caisse d'Allocations Familiales, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à percevoir les recettes.

• **Intercommunalité – Ré-informatisation des médiathèques et fourniture de portails documentaires – Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Roanne et les communes de Mably, Villerest et Commelle-Vernay - Désignation des représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres – Approbation – Annule et remplace la délibération du 15 septembre 2016**

Monsieur MOULIN, Adjoint, informe le Conseil Municipal que, compte tenu de l'intérêt de mutualiser les achats pour diminuer les coûts et améliorer la qualité du service et afin de faciliter la gestion du marché de ré-informatisation des médiathèques, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Roanne et les communes de Mably, Villerest et Commelle-Vernay, pour le choix de prestataires uniques pour chacune des prestations.

Il précise que la création de ce groupement de commande nécessite la passation d'une convention constitutive entre les membres. L'objectif étant de coordonner et d'optimiser les actions des différentes parties, le groupement de commande doit permettre de retenir un opérateur économique pour des prestations identifiées qui sont relatives à la ré-informatisation des médiathèques et à la fourniture de portails documentaires. Monsieur MOULIN souligne qu'une délibération a été prise le 15 septembre 2016 sur ce sujet mais il manquait la clef de répartition financière.

Pour les 4 bibliothèques, il est prévu la fourniture et la mise en œuvre d'un SIGB (système intégré de gestion des bibliothèques). Afin de répartir la charge de cette prestation commune entre les quatre entités, il a été déterminé une clef de répartition. Elle s'établit comme suit :

- Commelle-Vernay : 3 %,
- Mably : 16 %,
- Roanne : 78 %,
- Villerest : 3 %.

Il est aussi prévu la fourniture de portails documentaires, ventilés sur devis séparés pour les 4 entités. Cela ne sera pas associé à une clef de répartition.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention constitutive du groupement de commandes et la clef de répartition financière et désigne un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de Commelle-Vernay. :

- Titulaire : Mr Fernand BENETIERE,
- Suppléante : Mme Marie-Josèphe GUILLAUME.

Cette délibération annule et remplace celle du 15 septembre 2016.

• **Ré-informatisation et fourniture de portails documentaires pour les médiathèques de Roanne et Mably et les bibliothèques de Commelle-Vernay et Villerest**

**- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du concours particulier de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) pour les bibliothèques publiques**

**- Demande de subvention auprès du département de la Loire au titre du plan lecture publique 2016-2020**

Monsieur MOULIN, Adjoint, informe l'assemblée que le projet de ré-informatisation des médiathèques est au cœur de la définition de la politique de lecture publique sur le territoire, aussi bien dans l'optique municipale immédiate que dans une perspective intercommunale. Afin d'accompagner cette politique volontariste, l'État peut apporter son soutien financier à travers le Concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques. Cette aide, instruite par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, peut s'élever à maximum 50 % du coût, intégrant les dépenses de logiciels, de matériels, de frais de récupération de données, de migration et de rétro-conversion, d'installation et de paramétrage ainsi que la formation des personnels.

Par ailleurs, le Plan lecture publique (2016-2020) porté par le Conseil Départemental de la Loire peut possiblement accompagner des territoires dans des projets d'informatisation, en accordant une attention particulière aux projets intercommunaux, privilégiant la contractualisation avec les intercommunalités. Bien qu'un soutien du Département de la Loire ne puisse être assuré à ce point d'avancement du dossier, il convient de solliciter le concours du Département de la Loire en soulignant la vocation intercommunale du projet et le socle qu'il représente dans la possible construction d'un réseau de lecture publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de financement au titre du concours particulier de la Dotation Globale de Décentralisation pour les bibliothèques publiques auprès de la Direction Générale des Affaires Culturelles à hauteur de 50% du montant hors taxes du projet, ainsi qu'auprès du Département de la Loire,

- **Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposée par le Département de la Loire**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département invite la commune à renouveler son adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion au projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposé par le Département de la Loire.

- **Convention de service commun pour la Direction des Systèmes d'Information de Roannais Agglomération**

Madame CATHELAND, Adjointe, rappelle à l'assemblée l'antériorité de la démarche de mutualisation des systèmes d'information entre la communauté d'agglomération, les communes de Commelle-Vernay, Mably, Roanne, Villerest, Roannaise de l'eau, syndicat du cycle de l'eau et l'Office de Tourisme. Elle souligne que cette démarche avait donné lieu à la création d'un premier service mutualisé en 2010 et dont la convention arrive à échéance au 31 décembre 2016.

Elle précise que le schéma de mutualisation adopté par le Conseil Communautaire de Roannais Agglomération le 29 octobre 2015 et la volonté des élus du territoire de développer les démarches de mutualisation, ont conduit à la mise en place d'une nouvelle convention de service commun à compter du 1er janvier 2017 et pour une durée d'un an.

L'année 2017 sera consacrée ainsi à la définition d'un nouveau modèle économique. Ce service commun permettra aux entités et à Roannais Agglomération de faire face aux enjeux de la gestion des systèmes d'information et d'anticiper des changements à venir,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de service commun pour la direction des systèmes d'information à intervenir avec Roannais Agglomération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de service commun.

• **Modification et mise à jour du tableau des effectifs – Personnel communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier et toiletter le tableau des effectifs du personnel communal suite à deux départs en retraite (un au restaurant scolaire et l'autre dans l'école) notamment. Aussi, Monsieur le Maire propose la modification de la quotité horaire d'un agent au restaurant scolaire au 01/12/2016. En raison du départ en retraite au 01/01/2017 de l'agent titulaire, il est nécessaire d'effectuer un tuilage avec l'agent qui va prendre le poste. Cet agent est actuellement à 15 h hebdomadaires et il est nécessaire d'augmenter sa quotité horaire à 28 h hebdomadaires.

Ensuite, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en supprimant trois postes vacants au 31/12/2016. Il s'agit de deux postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique 1ère classe. Ces postes étaient devenus vacants suite à des avancements de grade.

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire propose la modification de la quotité horaire d'un agent au service des écoles au 01/01/2017. En raison du départ en retraite au 01/01/2017 de l'agent titulaire au restaurant scolaire, un glissement entre deux agents est nécessaire et cela impose une modification de quotité. Cet agent est actuellement à 12 h hebdomadaires et il est nécessaire d'augmenter sa quotité horaire à 28 h hebdomadaires.

Pour finir, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe au service des écoles à temps complet (35 h hebdomadaires) suite à un départ en retraite le 01/02/2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs.

• **Projet LGV POCL (Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon. Motion de soutien au scénario médian**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL) concerne directement 5 régions et 15 départements, représentant 17 millions d'habitants jusqu'ici non desservis par la grande vitesse ferroviaire.

Par ses caractéristiques économiques, financières, sociales et écologiques, le projet de LGV POCL est un grand projet d'aménagement du territoire qui comporte une dimension nationale et européenne. Ce projet de LGV est aussi la réponse incontournable à la saturation prévisible à courte échéance de la liaison TGV historique et stratégique Paris-Lyon.

La LGV POCL se situe au premier rang des projets de LGV représentant un intérêt national pour la Collectivité (gains de temps, accessibilité, intégration dans un système de transports maillé, performance écologique, etc..),

Des études approfondies menées depuis 2012 sur les questions relatives aux dessertes et à l'aménagement du territoire, au doublement de la ligne Paris-Lyon, à l'insertion environnementale et à l'approche socio-économique du projet, faisant apparaître que le scénario médian :

- est le plus performant en termes de doublement de la ligne existante Paris Lyon (temps de parcours, nombre de passagers attendus, rentabilité économique).
- est le moins impactant en termes d'environnement notamment sur la traversée de la Sologne (plus grande zone NATURA 2000 d'Europe).
- est le plus pertinent en termes d'aménagement du territoire et de retombées socio-économiques attendues.



Compte-tenu des conclusions datant du 4 février 2015 de Monsieur Fuzeau, Préfet de région Auvergne et coordinateur du projet de LGV POCL confirmant que le scénario Médian apparaît clairement comme le plus adapté pour atteindre le double objectif d'aménager le territoire et de doubler Paris-Lyon, dans de meilleures conditions environnementales et socio-économiques, ce scénario étant de plus soutenu par les Conseils régionaux Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes, Ile-de-France, Monsieur le maire propose à l'assemblée de :

- réaffirmer son souhait de retenir le scénario Médian qui semble le plus adapté pour atteindre le double objectif d'aménager le territoire et de doubler Paris-Lyon,
- émettre un avis favorable pour que le processus de concertation et le choix du scénario reprennent dans les plus brefs délais, comme précisé dans la lettre du Premier Ministre du 8 juillet 2015,
- demander à l'ensemble des Maires de Roannais Agglomération de s'engager à délibérer dans ce sens pour donner plus de poids à un positionnement local.

Le Conseil Municipal accepte, à dix-huit voix pour, une voix contre et trois abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Certifié conforme.  
A Commelle-Vernay, le 17 novembre 2016.

Le Maire,  
  
  
D. FRECHET